

Cas pratique - obligation du vendeur

Par **Anonymouse**, le **25/11/2013** à **10:51**

Bonjour,

J'ai un cas pratique à résoudre, je suis complètement paumé.

Les faits sont les suivants : Une surtension (380 volt au lieu de 210) a fait grillé les appareils électroménagers de Mme X.

La question qui se pose en l'espèce, c'est de savoir sur quel fondement Mme X peut agir contre EDF ?

Je sais que le vendeur a une obligation de délivrance. Est-ce qu'il s'agit d'un défaut de conformité ?...

Merci d'avance...